

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DEGUISEMENTS DES VACANCES D'AUTOMNE 2025

Par la signature du présent formulaire d'inscription, je confirme avoir pris connaissance et m'engage à respecter le règlement ci-dessous :

ARTICLE 1 : INFORMATIONS SUR LES ORGANISATEURS

« **Le Touquet & Co** » pour le compte de son Office de Commerce, dont le siège social est situé Hôtel de Ville Boulevard DALOZ 62520 LE TOUQUET-PARIS-PLAGE, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Boulogne sur Mer sous le n°847 715 380 (ci-après la "Société Organisatrice"), Siret 847 715 380 00014, **organise un concours de déguisements le jeudi 30 octobre 2025 de 15h à 16h30 Place Quentovic** au Touquet-Paris-Plage.

ARTICLE 2: PRINCIPE ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est organisé **jeudi 30 octobre 2025 de 15h à 16h30 Place Quentovic** au Touquet-Paris-Plage (ou Salle Bascoulergue du Touquet-Paris-Plage en cas de météo défavorable).
Il est ouvert à tous, à l'exception des représentants de l'Office de Commerce et du jury nommé pour l'occasion. La constitution du jury sera présentée au début de la compétition. La jauge maximum est de 100 enfants par catégorie. Pour participer, il suffit de s'inscrire gratuitement en ligne sur www.letouquet.com en amont ou sur place de 14h à 15h par catégories d'âge.

ARTICLE 3 : DEROULE DU CONCOURS

Chaque enfant devra monter sur scène et effectuer un aller/retour tout en portant son déguisement.
A l'issue des 3 défilés selon les catégories d'âges, le jury délibérera sur les 3 déguisements les plus réussis (via des critères d'appréciation de beauté, d'originalité, de qualité / fait maison du déguisement, de la prestation sur scène de l'enfant ou encore du respect du thème).

Catégorie 3 à 5 ans
Catégorie 6 à 8 ans
Catégorie 9 à 12 ans

Responsabilité :

Les enfants seront sous l'entière responsabilité des parents pendant le concours. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, et/ou en cas de déficience physique du Participant.

ARTICLE 4 : DOTATIONS

Chaque 1^{er} 2^{ème} et 3^{ème} de chaque catégorie sera récompensé par un lot premium. Le 1^{er} de chaque catégorie recevra également un trophée.

L'ensemble des participants, à l'exception des 9 gagnants, recevront un lot de consolation

La dotation ne pourra être ni échangée, ni reprise, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier du prix, par la Société Organisatrice et par les enseignes partenaires.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation, ce que le Participant reconnaît expressément.

Pour toute réclamation relative à l'utilisation de la dotation, le Participant devra uniquement joindre la Société Organisatrice à l'adresse suivante : Office de Commerce (03 21 06 48 61) Touquet & Co – Hôtel de Ville – Bd Daloz- 62520 LE TOUQUET PARIS PLAGE.

ÉVÉNEMENTS

ÉQUIPEMENTS

OFFICE DE TOURISME

PATRIMOINE

LE TOUQUET&CO

Hôtel de ville - Bld Daloz

62520 Le Touquet-Paris-Plage

T +33 (0)3 21 06 72 72 - contact@letouquet.com

RCS Boulogne-sur-mer 847 715 380

Code NAF : 93.11Z ■ SIRET : 847 715 380 00014

TVA Intra : FR 55 847 715 380

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout participant qui, par son comportement, nuirait au bon déroulement du concours. En cas de météo défavorable, d'un nombre d'inscrits trop faible, ou en raison de tout événement indépendant de sa volonté et empêchant son déroulement normal et notamment en cas d'évènement constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit, les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours le jour même, ne donnant droit à aucune forme de compensation pour les inscrits. Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

ARTICLE 6 : MODALITES D'ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans possibilité de réclamation contre les résultats.

ARTICLE 7 : DROIT À L'IMAGE

Des photos pourront être prises pendant l'évènement à des fins de communication pour les supports print et web de la ville et du Touquet & CO. Les parents peuvent s'opposer à l'utilisation de l'image de leur enfant en le signalant à l'inscription.

ARTICLE 8 : COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

La Société Organisatrice s'engage à ce que la collecte et le traitement des données du représentant légal et du/des inscrit(s) soient conformes au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Fait au Touquet-Paris-Plage

Le

Signature du représentant légal précédée de la mention « Lu et approuvé »